

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

727ème séance

Jeudi 14 avril 2005, à 10 heures

Vienne

Président : M. S. MARCHISIO (Italie)

La séance est ouverte à 10 h 27.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je déclare ouverte la sept cent vingt-septième réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous allons poursuivre l'examen du point 10 de l'ordre du jour, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ».

J'ai ensuite l'intention de lever la séance afin que le groupe de travail sur l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux puisse tenir sa septième réunion.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, nous allons donc maintenant poursuivre l'examen du point 10 de l'ordre du jour, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ». Le premier sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Vous avez la parole Madame.

Mme N. KRASILICH (Ukraine) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'interviens non seulement au nom de ma propre délégation, mais j'interviens également au nom des délégations ayant coparrainé de la proposition figurant en tant que point a) intitulé sur l'opportunité et la possibilité d'élaborer une convention globale unique relative au droit spatial, pour les propositions concernant les nouveaux points à inclure à l'ordre du jour. J'interviens également au nom des autres délégations intéressées qui ont participé aux consultations officieuses sur cette question.

Ces délégations m'ont demandé de vous communiquer ce qui suit. Les délégations ayant présenté cette proposition sont prêtes à retirer pour un temps cette question ou plutôt arrêter l'examen de cette question et de l'établir en tant que point d'ordre du jour indépendant à la prochaine session du Sous-Comité juridique. Une telle décision est liée au fait que nous sommes conscients du fait que cette question n'a pas été mûrie et que le consensus est impossible, même si nous ne comprenons pas entièrement pourquoi il existe des craintes visant à examiner les différentes approches à la question de

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



savoir s'il est opportun et utile d'entamer ce type de discussion.

En effet, le mandat de notre Sous-Comité est lié non seulement à la solution des tâches concrètes concernant l'activité spatiale, mais avant tout notre mandat est également lié au développement progressif du droit de l'espace.

Reportant la proposition concernant l'examen de cette question en tant que point indépendant et autonome de l'ordre du jour, nous voudrions, par la même occasion, dire qu'à notre avis cette question devrait être examinée dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », et pour que cet examen soit clairement défini et qu'il se fasse dans un cadre déterminé, les délégations de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et de la République du Kazakhstan ont élaboré à la dernière session du Sous-Comité, donc à la quarante-troisième session, un questionnaire concernant les développements futurs éventuels du droit spatial international. Ce questionnaire en tant que document CRP a été publié sous la cote A/AC.105/C.2/2004/CRP.14, avec la mention « *for participants only* », « uniquement pour les participants ». Ce document CRP a été présenté en tant que document d'information.

Les délégations qui ont participé aux consultations informelles supposent qu'il faut modifier la situation ou la position de ce questionnaire et présenter ce questionnaire en tant que document de travail, « *working paper* », de la présente session du Sous-Comité et l'annexer au rapport élaboré pour la présente session. L'examen de ce questionnaire pourrait se faire au sein du groupe de travail travaillant sur le point intitulé « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », à la prochaine session.

Étant donné que ce questionnaire n'existe actuellement que dans sa version russe et anglaise, nous demanderions au Secrétariat de bien vouloir le traduire dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le caractère de ce questionnaire est tout à fait préliminaire. Ce questionnaire vise à examiner la question de savoir comment à l'étape actuelle les délégations représentées au Sous-Comité se situent, non seulement sur la question de l'opportunité et de l'utilité d'élaborer cette convention globale, mais d'une façon générale, quelle est leur position sur la situation actuelle du droit spatial international et quelles sont les possibilités de son développement futur ? Nous sommes prêts à entendre la majorité nous répondre que le droit spatial actuel répond entièrement aux besoins des activités spatiales.

Alors, il sera clairement dit que certaines mesures radicales permettant de promouvoir ou de poursuivre le développement du droit spatial seraient prématurées pour l'instant. Le questionnaire prévoit différentes possibilités de réponses aux trois questions qui sont posées, ces réponses reflètent en gros les différentes positions et en plus les pays auront la possibilité d'apporter leurs propres réponses personnelles.

Ce document ne contient aucune menace qui violerait le fondement essentiel du droit spatial international. C'est pourquoi je répète rapidement la proposition des délégations au nom desquelles j'interviens :

- 1) Tout d'abord, nous retirons pour un temps la proposition de la Chine, la Grèce, la Fédération de Russie et de l'Ukraine portant sur l'examen à la prochaine session du Sous-Comité juridique la question sur la possibilité et l'opportunité d'élaborer une convention globale sur le droit de l'espace, en tant que point indépendant de l'ordre du jour. Donc, nous retirons cette proposition.
- 2) Poursuivre l'examen de cette question dans le cadre du point constant de l'ordre du jour portant sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et au sein du groupe de travail créé au titre de ce point de l'ordre du jour.
- 3) Afin de donner une définition concrète à l'examen de cette question au sein de ce groupe, le débat se ferait sur la base du questionnaire qui a été présenté par l'Ukraine, la Fédération de Russie et le Kazakhstan à la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique. À cette fin, nous demandons de changer le statut de ce document, d'en faire un document de travail et de le traduire dans toutes les langues officielles de l'ONU et de l'annexer au rapport de la présente session du Sous-Comité juridique.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Ukraine pour cette intervention et je la remercie de la proposition qu'elle vient de nous faire. Je demanderai si d'autres délégations souhaitent

intervenir sur ce point. Je vois que la France souhaite intervenir. Vous avez la parole, Madame.

Mme I. BOUVET (France) : Merci, Monsieur le Président. La délégation française souhaiterait faire une courte déclaration sur la question des débris spatiaux. Lors du Sous-Comité scientifique et technique de 2004, aucun consensus n'avait pu se dégager sur l'affectation en l'état des recommandations du Comité de coordination inter institutions sur les débris spatiaux, plus connu sous l'acronyme IADC, pour lutter contre la prolifération des débris spatiaux. Au cours de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, un consensus s'est dégagé au niveau du groupe de travail sur les débris spatiaux. Il a été convenu de mettre en place un nouveau plan de travail pluriannuel jusqu'en 2007 afin d'établir un document sur la rédaction des débris spatiaux faisant techniquement référence aux recommandations de l'IADC. Compte tenu de l'engagement de ces travaux au Sous-Comité scientifique et technique, la délégation française est prête à accepter, cette année encore, le report à la prochaine session de l'examen de sa demande d'ouverture d'un point sur les débris spatiaux à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la distinguée représentante de la France et je donne maintenant la parole au distingué représentant du Chili. Vous avez la parole.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à rappeler un document de travail qui a été présenté hier par la délégation de l'Ukraine, la Fédération de Russie et le Kazakhstan et qui est lié à un questionnaire sur les choix possibles pour le développement futur du droit international spatial. Question qui bénéficie à 90% de l'appui de l'Amérique latine, des pays de cette région. Nous parlons depuis longtemps au sein du Sous-Comité de cette question. De l'avis de ma délégation, le document en question contient des éléments qui sont quand même très intéressants.

On ne saurait douter que depuis 1976, à moins qu'on me démontre le contraire et il faut quand même dire que la scène internationale a changé de façon considérable, le Traité de 1976 qui a ouvert la voie à d'autres traités sur l'espace de caractère international et nous avons aussi les principes qui sont liés à cette question. Tout cela, ces principes peuvent être un peu désuets aujourd'hui, mais du point de vue de la scène internationale dans laquelle ils s'inscrivent et du

point de vue du principe du droit international, il faut quand même ne pas oublier l'évolution du droit international. Aujourd'hui, il s'agit du droit international qui s'est enrichi de notions nouvelles et d'acteurs nouveaux aussi, qui auparavant n'existaient carrément pas.

Par ailleurs, il y a une relation logique avec tout ce qui a précédé. Un effort assez ferme est fait pour relancer ce droit international qui doit servir d'équilibre aux tendances qui risqueraient de modifier, de changer la donne internationale à laquelle on a affaire aujourd'hui, notamment pour les pays en développement. Tous les efforts qui seront faits pour progresser dans le domaine du droit international de l'espace doivent tenir compte des intérêts des pays en développement, c'est impératif. C'est clair, il n'est peut-être pas dit de façon spécifique.

La Déclaration sur la coopération internationale qui a été approuvée dans les années 1990 contient un appel de caractère assez général et ne précise pas de domaine de coopération précis. Nous avons la question, par exemple, des richesses naturelles, qui est quelque chose d'important et nous appuyons avec enthousiasme, d'ailleurs, une fois de plus, cette initiative qui avait été présentée par le Brésil et qui est toujours d'actualité. Elle n'a pas été retirée cette initiative, elle est toujours présente. Il s'agit d'actualiser les principes de la télé-observation, de la télédétection. Il est nécessaire d'avoir une vue globale des choses comme on le voit dans le questionnaire qu'on trouve dans le CRP.14, notamment sur la question du développement possible et futur du droit international spatial.

À la lumière des dispositions fondamentales, on pourrait rappeler le séminaire qui a eu lieu à Rio de Janeiro cette année, non l'année dernière, –je vois que mon ami l'Ambassadeur de la Colombie me rectifie à juste titre, ce qui réjouit le délégué du Brésil d'ailleurs– chaque fois que je prends la parole, je vois des sourires dans la salle, parfois je vois des sourires qui manifestent l'appui à notre proposition d'ailleurs, alors je vois là à ma droite une certaine intuition. Ce qui s'est passé à Rio de Janeiro a été très important. On est arrivé à des recommandations et des conclusions. Il s'agissait de bien comprendre les différences qui existent entre les notions « patrimoine commun de l'humanité » et l'autre notion de « l'apanage ». Il s'agirait de relire les conclusions de ce séminaire ainsi que ses recommandations car c'est fort utile.

Il y a un certain nombre d'autres éléments qui ont surgi au fil des ans et qui, à mon avis, font qu'il est nécessaire avec un esprit ouvert, d'avoir en

vue un principe, d'envisager notamment une étude possible qui, en fin de compte, pouvoir servir, etc. etc. C'est le langage des Nations Unies, souvent c'est vide de sens, mais en même temps on pourrait peut-être obtenir un certain éclaircissement de ces questions.

La proposition de la Fédération de Russie représente une possibilité de réfléchir, elle n'est pas du tout une menace. On peut réfléchir sur le mandat de notre Comité. Quel est-il ce mandat ? C'est réfléchir sur la législation actuelle ainsi que sur les possibilités futures qu'offre cette législation actuelle. Prenons un exemple. Il faudrait peut-être supprimer certains doutes en ce qui concerne UNIDROIT. Certains délégués m'ont demandé pourquoi je m'opposais à cette question d'UNIDROIT. Je n'avais pas du tout cette attitude-là, alors je ne comprends pas comment on en est arrivé à cette conclusion.

L'UNIDROIT, il faut le situer dans un contexte plus large et à ce moment-là cette question offre des possibilités, c'est la même chose que pour les débris de l'espace. Il y a un autre élément qui nécessite des règles juridiques claires. 300.000 morts à cause du tsunami. On peut bien sûr les pleurer ces morts, mais on pourrait aussi penser avoir une législation par laquelle les applications spatiales offriraient des possibilités aux pays qui auraient grâce à ce système, accès à des informations plus précises et plus adéquates.

Le Secrétariat, j'ai l'impression, a peut-être un problème et je demanderai au Secrétariat s'il a un problème avec mon intervention, qu'il me le dise tout de suite. Ce n'est pas le cas ? Bon, merci. Je respecte mes collègues, alors le Secrétariat j'aimerais qu'on fasse la même chose lorsque j'interviens.

Je disais qu'il y a de nouveaux événements, qu'il y a de nouvelles situations politiques, il y a une nouvelle donne politique aujourd'hui, il y a des situations différentes, l'humanité a connu une catastrophe récente majeure, alors jetons un coup d'œil sur ce qui se passe avec le droit international en général. La seule défense qu'ont les pays en développement, quelle est-elle ? Les pays les moins avancés ont simplement des règles juridiques du droit international claires et puissantes. J'aimerais vous dire que nous sommes tout à fait disponibles pour examiner cette question maintenant, sans que cela n'entraîne que l'on donne son aval à cela, qu'on donne son accord à la totalité, non, on aura besoin de temps, il faudra l'étudier et c'est le cas pour toutes les questions qui nous sont soumises, nous allons aborder cette question de façon positive et constructive. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Monsieur le représentant du Chili pour sa contribution.

La proposition de l'Ukraine dans le questionnaire sur le développement futur du droit spatial international avait été présentée l'année dernière sous forme d'un CRP. Conformément à ce qui a été dit par l'Ukraine ce matin, au nom de la Fédération de Russie et du Kazakhstan, ce document CRP va changer de statut et va devenir un WP, un document de travail qui sera traduit dans toutes les langues officielles et qui nous sera soumis pour que nous puissions poursuivre la discussion de cette question à la prochaine session du Sous-Comité juridique, c'est-à-dire en 2006, dans le cadre de la question 4 de l'ordre du jour, « Statut et application des cinq traités internationaux », et dans le cadre du groupe de travail qui a été créé dans le cadre de cette question. J'espère que le texte traduit sera disponible déjà cet après-midi. C'est pourquoi le Secrétariat a manifesté un certain intérêt et m'a demandé quelque chose pendant que le représentant du Chili a parlé et je lui présente mes excuses. Maintenant, je donne la parole à la Grèce.

V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord me rallier aux propositions faites par l'honorable représentante de l'Ukraine. La Grèce souscrit aussi au document CRP.14 et nous espérons que les propositions de la déléguée de l'Ukraine seront approuvées.

Puisque j'ai la parole, Monsieur le Président, je dois aussi ajouter aux propos de mon collègue du Chili que la simple discussion d'un sujet d'importance ne pourrait pas être considérée comme une attaque, comme un danger, comme un risque de la stabilité juridique concernant les cinq traités actuels du droit international. Donc, à mon avis, c'est aussi le respect du principe démocratique de dialoguer dans le cadre de cette enceinte ainsi que dans le cadre du Comité plénier.

En ce qui concerne les débris spatiaux, nous sommes aussi intéressés de voir un approfondissement de cette question qui touche toute l'humanité, pas seulement les soi-disant États spatiaux et je crois que nous pouvons avancer surtout sur la base de résultats du rapport Rex et des autres discussions qu'on a déjà eues et achevées dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique.

Par la suite, je voudrais demander que nous soyons informés sur les résultats de la première conférence mondiale sur les catastrophes qui a eu

lieu très récemment à Kobe, quelques jours après le tsunami, qui sont très importants à mon avis. C'était une initiative des Nations Unies qui devrait être suivie par toutes les organisations qui se sentent concernées, surtout dans le cadre de l'application des recommandations d'UNISPACE III et surtout l'Action Team 7.

Je voudrais aussi, puisque nous parlons pour nos futurs travaux proprement dits, que lors de la prochaine conférence générale de l'UNESCO à Paris, mi-octobre prochain, il y ait aussi une discussion sur l'éthique des sciences et des technologies, y compris l'éthique des activités spatiales. À ce propos, je dois aussi signaler aux collègues ici présents, et je le répèterai en juin prochain, que notre Comité devrait avoir aussi une présence importante pendant la discussion de ce sujet.

Voilà les remarques que je voudrais apporter, et finalement, pour ne pas reprendre la parole, je voudrais aussi me référer à la proposition grecque concernant la radiodiffusion directe, c'est-à-dire la proposition qui date de 1996 concernant la transformation en traité international des principes sur la radiodiffusion directe. Je crois que bien qu'il y ait trois changements au niveau technologique, au niveau géopolitique et au niveau aussi des marchés des télécommunications, maintenant nous parlons de communications électroniques qui ont vraiment fondamentalement changé le cadre dans lequel ces principes devraient être appliqués ou suivis, je ne crois pas, bien que le manque de sujets à discuter dans le cadre de ce Sous-Comité sont vraiment très limités, nous n'avons pas à vrai dire et pour qu'on soit honnête avec nous-mêmes, il n'y a pas tant de problèmes à discuter pour vraiment ne pas introduire dans notre ordre du jour ce point. Je pourrais aussi faire ce que la France a déjà fait pour les débris spatiaux, reporter la discussion de ce sujet pour l'année prochaine, certainement pour faciliter votre tâche.

Voilà, Monsieur le Président et cher ami, les remarques grecques. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup, le distingué représentant de la Grèce de votre contribution et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Colombie, l'Ambassadeur Arevalo.

M. C. AREVALO YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi de rappeler que ce n'est pas la première fois que la Colombie prend la parole sur cette question.

La Colombie a accueilli favorablement cette question de possibilité d'avoir un seul instrument dans le domaine du droit spatial et nous l'avons manifesté déjà depuis l'an 2001 et 2002 et nous sommes intervenus lorsque l'on a passé l'accord sur l'orbite géostationnaire. Nous pensons que la possibilité d'avoir cet instrument unique pour le droit spatial international est l'une des propositions les plus intéressantes, c'est un challenge carrément. Nous savons cependant fort bien que cela peut entraîner un certain nombre de réserves ou d'hésitations, certaines étant justifiées. Peut-être que c'est là des hésitations semblables à celles que l'on avait dans les années 1970 lorsque l'on a dit que l'on pourrait avoir une seule convention sur le droit maritime, le droit de la mer. À ce moment-là on pensait que c'était quelque chose de complètement inimaginable et inconcevable et à cette époque on disait même que c'était une idée tout à fait irréalisable parce qu'il s'agissait quand même de trois domaines fondamentaux et qu'il y avait des différends entre les États sur cette question du droit de la mer.

Mais, Monsieur le Président, l'inimaginable s'est quand même transformé en quelque chose de concevable. C'est pourquoi on a maintenant un instrument, comme vous le savez, qui est extrêmement utile dans le domaine maritime, *mutatis mutandis*, il y a bien sûr des différences entre le droit maritime et le droit spatial, mais nous pensons qu'il devrait être possible, mais un peu difficile, mais possible quand même, d'examiner dans un premier temps la question de savoir s'il est possible d'examiner cette question, d'examiner les règles juridiques dans ce domaine. On pourrait envisager cela dans une espèce de structure juridique pour l'espace. Bien sûr qu'il y a une harmonisation des textes existants, mais aussi il faut dire qu'il s'agit de faire un travail novateur et c'est le mandat du Sous-Comité.

Le Sous-Comité juridique a consacré beaucoup de temps précieux à l'étude des cinq traités de l'espace. Ce fait-là est déjà intense, cela veut dire beaucoup de choses. Il y a peu, on le sait, de ratifications des différents instruments, tout le monde le sait aussi. Le niveau de ratification est tellement bas dans certains cas que c'est assez regrettable. Je me souviens qu'il y avait une délégation, le Burkina Faso qui a dit que lorsqu'on examinera cette question, nous au Burkina Faso on ne pourra jamais les avoir ni les imaginer. Donc il y a évidemment un problème. C'est pourquoi faut-il harmoniser les différents systèmes existants et respectant un principe d'équité. Je suis d'accord avec ce qui a été dit par l'Ambassadeur du Chili et par Monsieur le représentant de la Grèce. Effectivement, pour les pays en développement, il

est très important d'avoir un cadre juridique stable sur lequel on puisse compter et auquel ils ont le sentiment d'appartenir, de savoir par exemple quels instruments sont les leurs.

Pour ce qui est d'un projet qui devra être envoyé à l'Assemblée générale, nous pensons qu'il serait utile de garder quand même cette idée dans le cadre de nos travaux, Monsieur le Président.

En ce qui concerne la méthode, maintenant, le fait que nous demandions aux États, que nous leur posions les questions, il y a la proposition de l'Ukraine, il faut dire que c'est une proposition qui représente des interrogations génériques, cela ne représente pas des choses détaillées, on dit simplement « développement futur possible du droit international spatial », c'est assez général. C'est une vaste question et au fond, se donner la possibilité de travailler sur un document de travail à la prochaine session en 2006, y compris, on pourrait peut-être modifier ce questionnaire.

Nous avons déjà fait quelque chose de semblable, le questionnaire, on a les objets spatiaux, on pourrait peut-être modifier cela aussi. On a le droit de modifier le questionnaire. S'il y a des délégations qui estiment que les questions ne sont pas suffisamment précises, pas suffisamment pointues, on peut les modifier nous-mêmes, alors on peut réexaminer ce questionnaire. Mais il faut faire la proposition. Si on arrive à cette conclusion, parce que si par exemple il y a un niveau très bas de réponse, parce que les réponses risquent d'être négatives, à ce moment-là on pourra terminer cette question, avec qui est déjà avec nous, et depuis un certain temps, à laquelle s'intéressent pratiquement tous les pays en développement, mon collègue du Chili l'a dit, c'est une question qui existe, qu'on connaît. Il faut donc se donner la possibilité d'étudier cette question.

Je vous remercie, Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir été long.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Monsieur l'Ambassadeur du Chili [*le Président se trompe*], excusez-moi, je remercie le représentant de la Colombie [*se corrige le Président*]. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant qui est sur ma liste, mais en fait je n'en ai pas d'inscrit, alors qui veut prendre la parole ? Le représentant de la Chine, le Japon et la République tchèque. Je donne la parole au représentant de la Chine.

M. SU WEI (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Nous tenons à remercier la représentante de l'Ukraine qui

a fait une proposition d'avoir un document de travail sous la cote WP. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par l'Ukraine au nom de la Fédération de Russie et du Kazakhstan. Nous sommes d'accord pour dire que cette question de l'examen du statut actuel des cinq traités de l'espace, cette question comporte avec elle la question de l'évolution du droit spatial. Nous appuyons ce qui a été dit par l'Ambassadeur du Chili et par Monsieur le représentant de la Grèce.

On parle de ce développement du droit spatial, ce qui ne veut pas dire que l'on va porter atteinte au droit spatial actuel, pas du tout. Nous pensons que le droit spatial actuel représente une base, un ensemble, un corpus du droit spatial. Alors si l'on veut parler de l'avenir du droit spatial, c'est parce que l'on veut renforcer les instruments qui existent.

Deuxièmement, nous pensons qu'en vertu de la question 4 de l'ordre du jour, on dit « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », et nous avons un groupe de travail qui était prévu mais il ne s'est pas réuni ce groupe de travail, il va se réunir l'année prochaine. L'année prochaine on a une autre tâche à faire, il s'agira de savoir s'il faudra prolonger la vie de ce groupe de travail. Je propose que dans le cadre du groupe de travail on lise le document de travail proposé par l'Ukraine, et en examinant ce document de travail, nous pourrions parallèlement examiner aussi la question de savoir si on va prolonger les fonctions du groupe de travail qui tombent sous la question 4. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Monsieur le représentant de la Chine. Je donne la parole maintenant à Monsieur l'Ambassadeur du Japon.

M. S. MORIMOTO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, merci. Mesdames, Messieurs, bonjour. Permettez-moi de dire quelle est la position du Japon. Tout d'abord, une proposition a été faite par l'Ukraine au nom d'un certain nombre de pays. Cette proposition a été appuyée par quelques participants de notre réunion aujourd'hui. Nous estimons que les quatre traités de l'espace qui sont applicables pour nous tous du point de vue juridique, pour nos activités spatiales, ces traités sont importants, c'est-à-dire qu'ils nous donnent une base permettant d'accroître nos activités.

Permettez-moi de réitérer la position fondamentale du Japon, position qui a déjà été dite au début des travaux du Comité, savoir que pour renforcer le cadre juridique des activités spatiales il

serait souhaitable que premièrement et avant toute chose, les pays s'engagent par rapport à ces traités, plutôt que de parler d'une convention globale sur le droit spatial. Voilà, c'est la première chose que je voulais dire.

Deuxièmement, pour ce qui est des débris de l'espace, notre collègue de la France a dit de façon très éloquente quelle était la position du Japon et ma délégation appuie la proposition faite par la France, savoir renvoyer à plus tard les discussions dans ce domaine. Nous aussi, nous pensons que cette question doit être discutée avant tout au sein du Sous-Comité scientifique et technique afin que cette question puisse arriver à maturité pour être après discutée au sein de notre Sous-Comité juridique.

Troisièmement, pour la prévention des catastrophes. Ma délégation se félicite de ce qui a été dit par notre distingué collègue de la Grèce en ce qui concerne la conférence que le Japon a organisé à Kobe sur la prévention des catastrophes, nous avons décidé de promouvoir lors de cette conférence, la coopération internationale, travailler en étroite coopération pour essayer de faire quelque chose dans le domaine de ces catastrophes naturelles.

Permettez-moi de saisir cette occasion maintenant pour attirer l'attention de mes collègues sur ce qui se passe à Vienne. Qu'est-ce qu'on fait ? Nous travaillons intensément pour savoir si les données de l'OTICE peuvent être utilisées pour la prévention des catastrophes, et les informations et les données pourraient être partagées avec les pays qui pour l'instant n'ont pas des systèmes d'alerte précoce et ce pour prévenir les catastrophes et pour avoir à l'esprit tous les aspects humanitaires qui sont liés à cela. C'est tout ce que je veux dire pour l'instant. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Monsieur l'Ambassadeur du Japon pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à Monsieur le représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi d'aborder deux questions pour ce point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit tout d'abord de la proposition qui a été faite par l'Ukraine et par d'autres États, et on avait le CRP.14 en date du 2 avril 2004. Voilà le document duquel il s'agit. Cette initiative a trait à la procédure, à notre avis, et en ce qui concerne cette procédure, nous sommes tout à fait prêts à l'appuyer. J'ai le sentiment que la liste de

problèmes qui sont énumérés ici est suffisamment longue pour que nous puissions prendre une position quant au fond conformément aux avis et initiatives de chacun des États.

Nous pensons aussi que le document CRP pourrait devenir un document WP, c'est-à-dire un document de travail qui serait examiné dans le cadre de la question 4 de l'ordre du jour, parce qu'il y a suffisamment de possibilités dans le cadre de la question 4 pour prendre en considération l'initiative d'un groupe d'États qui ont à leur tête, en l'occurrence, l'Ukraine. Il s'agit d'examiner avec attention les questions dont il s'agit, les questions de fond, surtout lorsqu'il s'agira de répondre et nous ferons comme il sera nécessaire.

Deuxièmement, Monsieur le Président, il s'agit de notre initiative que nous avons lancée en 1996, c'est-à-dire que nous avons présenté un document de travail, à ce moment-là, intitulé « Réexamen des normes existantes du droit international applicables aux débris de l'espace », document auquel a adhéré ensuite la délégation grecque. Monsieur le Président, nonobstant les progrès qu'on a atteints au sein du Sous-Comité scientifique et technique, il faut dire que cette question est extrêmement importante et qu'elle est, dans une certaine mesure, indépendante de ce que fait le Sous-Comité scientifique et technique, parce qu'on ne dit pas qu'il s'agit de commencer les discussions sur les débris de l'espace dans l'ensemble, il s'agit simplement de réexaminer les normes existantes du droit international qui doit s'appliquer aux débris de l'espace, c'est tout. C'est pourquoi pensais-je que cette question devrait demeurer sur la liste des questions pour la prochaine session du Sous-Comité juridique.

Nous savons par ailleurs que notre initiative que nous avons élaborée avec la Grèce, a déjà été examinée pendant l'année dernière et même dans le cadre de la question 10, « Nouvelles questions à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique ». Nous espérons que cette année, l'attitude des membres du Sous-Comité juridique sera plus favorable à cette idée. Mais si l'on ne parvient pas à un consensus maintenant, nous voudrions quand même garder cette question sur la liste des thèmes qui ont déjà été proposés et nous suivrons la formule utilisée au cours des années précédentes, c'est-à-dire que nous allons faire une liste de sujets sous le titre « Le Sous-Comité a noté que l'idée que de nouvelles questions soient présentées à l'ordre du jour souhaite garder ces nouvelles questions pour qu'elles puissent éventuellement être examinées lors des sessions futures ». Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je vais donner la parole maintenant au représentant du Brésil.

M. C. E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, l'Ambassadeur du Chili a déjà mentionné une décision qui a été prise par ma délégation et je pense qu'il serait opportun de vous en dire plus, de vous donner les explications supplémentaires. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques liminaires sur l'importance de la télédétection et l'importance de la télédétection pour mon pays. Je vais vous donner un exemple. Dans les années 1970, le Brésil était le deuxième pays au monde à avoir une station terrestre grâce à l'initiative d'une coopération entre le Brésil et l'Administration spatiale américaine. Cette station terrestre fournissait les données satellites qui étaient utilisées pour l'évaluation de la façon dont les terres étaient utilisées, donc l'utilisation des terres dans la région des Amazones et cela avait été considéré comme l'un des principaux succès ou réalisations concrètes de la télédétection.

Malheureusement, mon collègue a dû partir ce matin, mais nous en avons parlé hier, et il a mentionné clairement le rôle actif du Brésil, la participation active du Brésil pendant les débats qui ont abouti en 1986 aux Principes relatifs à la télédétection. Ces principes sont le fruit de longues négociations et mon pays reconnaît que leur approbation a fait appel à un compromis important de tous ceux qui ont participé aux discussions de ce texte, non seulement vous Monsieur le Président, mais je pense que la plupart des délégations se souviennent du fait que le Brésil a joué un rôle très actif l'année dernière pour qu'on inclue à l'ordre du jour du Sous-Comité un point portant sur l'analyse des pratiques nationales conformément aux Principes de télédétection de 1986. Cette proposition a été appuyée l'année dernière par le GRULAC, l'Afrique du Sud et la Grèce. La proposition a été également acceptée par les autres délégations après plusieurs consultations informelles qui ont eu lieu en marge de la session de l'année dernière. La proposition de 2004 essaie de tenir compte des différentes positions, des différentes opinions sur la question et l'évolution des opinions depuis la première soumission de cette proposition en 2002. Ce texte rend hommage également à l'esprit constructif avec lequel le Brésil et les autres délégations ont essayé de trouver un dénominateur commun.

Malgré ces consultations informelles, malgré les longs débats parfois houleux qui ont eu lieu sur ce point de l'ordre du jour, malheureusement, nous n'avons pas pu dégager un consensus. Il semblerait que les préoccupations mentionnées déjà par certaines délégations en 2004 sont telles qu'elles n'ont pas encore pu être surmontées. Comme l'a indiqué, à juste titre, l'Ambassadeur du Chili, nous ne pouvons pas proposer le maintien de cette proposition présentée en 2004. Nous avons pris note des préoccupations des délégations qui n'ont pas pu se joindre au consensus. Nous comprenons qu'il s'agit d'une réaction normale à ce qui, à première vue, pourrait être considéré comme une entreprise difficile, délicate et complexe. Bien sûr, cette proposition a pu susciter quelques doutes, fausse conception, et même si ma délégation comme je viens de le dire, retire sa proposition, nous n'en pensons pas moins qu'il serait utile d'apporter quelques précisions supplémentaires concernant la nature et le bien-être de cette proposition.

Tout d'abord et avant tout, notre proposition ne voulait pas remettre en cause le compromis délicat de 1986. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, les Principes de 1986 sur la télédétection ne constituent pas un obstacle, bien au contraire, il s'agissait plutôt d'une pierre angulaire, la base qui nous aurait servi pour lancer et structurer le débat. Par ailleurs, nous avons pensé que la question d'accorder un meilleur accès aux avantages émanant des technologies de la télédétection était directement liée aux activités de ce Sous-Comité et pourrait donc intéresser le Sous-Comité. Cela a d'ailleurs déjà été mentionné dans différentes recommandations formulées. On en a largement parlé au sein du Sous-Comité scientifique et technique notamment en matière de la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles. Nous pensons qu'un cadre juridique approprié pourrait jouer un rôle utile dans le développement et la diffusion des applications liées à la télédétection. Il ne serait que normal que cette question soit examinée également par le Sous-Comité juridique puisque c'est dans ce Comité que l'on aborde la question des aspects juridiques.

Troisièmement, et je conclurai sur cette remarque, la proposition du Brésil voulait lancer des initiatives privées en matière de télédétection pour augmenter le niveau de compétitivité dans ce secteur. Mon pays est un exemple clair en la matière. La décision du Brésil de fournir les données CYBERS gratuitement aux usagers brésiliens a donné naissance à un secteur des applications privées de la télédétection en pleine expansion. Nous aurions pu au moins examiner cette question et essayer de promouvoir ce type de

marchés de part le monde. En résumé, ce que nous voulions c'est la mise en place ou la création d'un marché vraiment international pour les applications de la télédétection. C'était ça le but principal de notre proposition.

Nous voudrions remercier les délégations d'Amérique latine et du Groupe des Caraïbes qui ont appuyé notre proposition. Nous voudrions également remercier la Grèce et l'Afrique du Sud pour leur soutien. Nous voudrions notamment dire que nous avons pris note et nous comprenons les critiques qui ont été exprimées par les autres délégations. Ces critiques nous ont permis de mieux comprendre la position des autres délégations sur ce point. Au nom de ma délégation, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier très sincèrement pour votre médiation et la façon très capable dont vous avez mené le débat sur ce point l'année dernière. Nous voudrions également remercier le Bureau des affaires spatiales, l'Institut international du droit spatial et le Centre international du droit spatial, notamment Monsieur Gabriel [??] qui ont permis et qui ont organisé un séminaire sur cette question au début de la présente session du Sous-Comité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Brésil pour cette intervention et j'espère que nous aurons l'occasion de reprendre l'examen de cette question à l'avenir. Je vais maintenant donner la parole au représentant des États-Unis.

K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais remercier très sincèrement le Brésil pour les explications concernant sa proposition. Nous avons pris note de ces explications et nous allons en tenir compte à l'avenir.

Je voudrais revenir rapidement sur deux propositions. Premièrement, concernant les débris, nous sommes tout à fait d'accord avec la délégation de la France et du Japon concernant le processus actuellement en cours au sein du Sous-Comité scientifique et technique. Nous pensons que ce processus est tout à fait prometteur et nous espérons que dans les années à venir, le Sous-Comité scientifique et technique pourra terminer son travail sur les directives et l'atténuation des débris. Mais en attendant, la situation ne se prête pas vraiment à l'examen de cette question ici au Sous-Comité juridique.

Deuxième proposition a été formulée par l'Ukraine, comme vous le savez, les États-Unis ne sont pas entièrement convaincus qu'il soit vraiment

nécessaire de rédiger une convention globale sur le droit spatial. Nous pensons que nos efforts devraient plutôt porter sur la promotion des traités actuels et sur la pratique des États en matière de ces traités, comme nous l'avons fait pour la notion de l'État de lancement ou l'immatriculation des objets spatiaux. Nous n'avons aucune objection à ce qu'un document de travail soit distribué à toutes les délégations intéressées et nous n'avons aucune objection à ce que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité juridique. Mais nous devrions avoir le temps d'y réfléchir avant de pouvoir affirmer que nous serions d'accord pour formuler une convention globale.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Simplement pour m'associer aux propos présentés par notre distingué collègue de la République tchèque concernant la proposition conjointe, pour la reporter mais la retenir dans la liste des sujets à discuter prochainement. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Chili. Monsieur le représentant du Chili, vous avez la parole.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis désolé. L'Ambassadeur de la Colombie m'a demandé d'intervenir et je suis désolé de n'avoir pas été à ma place lorsque vous m'avez donné la parole.

Je voudrais poser d'abord une question au Secrétariat. Je voudrais savoir en quelle année nous avons commencé l'examen des débris spatiaux au sein du Sous-Comité scientifique et technique et ensuite je vais faire mon intervention. Si vous ne pouvez pas répondre immédiatement, ce n'est pas important, je peux attendre la réponse. Bien sûr, le Secrétariat a beaucoup de travail et je respecte beaucoup le Secrétariat. S'il ne peut pas me donner la réponse maintenant, je suis prêt à attendre une réponse ultérieurement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le Secrétariat.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'espagnol*] : Les activités du Sous-Comité scientifique et technique concernant les débris spatiaux ont été présentées dans un document du Sous-Comité. Ce document a été rédigé en 1999 et a été présenté à UNISPACE et

ce document fait partie d'un programme de travail de quatre ans. Donc nous avons commencé ce travail en 1995.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le Chili.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Suite à cette réponse du Secrétariat, nous pouvons en conclure que le Sous-Comité juridique est plus qu'à même de se pencher sur la question des débris spatiaux. Cela fait cinq ans que cette question a été examinée dans le contexte d'une conférence internationale et le fait de dire que l'examen de cette question serait prématuré n'est pas du tout fondé.

J'ai une autre question à poser au Secrétariat qui est un peu plus complexe mais cela est lié à l'intervention de la France sur les sources d'énergie nucléaire. La France et l'Allemagne ont été très actifs dans ce domaine des sources d'énergie nucléaire. Je voudrais savoir quand cette question des sources d'énergie nucléaire a été présentée pour la première fois dans le contexte du Sous-Comité. Quand avons-nous abordé cette question pour la première fois ? Quand cette question a été abordée au Sous-Comité scientifique et technique et combien de temps il a fallu avant de transférer cette question au Sous-Comité juridique. Si on n'a pas de réponse maintenant, je peux attendre la réponse. Bien, j'attendrai.

Mais puisque j'ai la parole, je vais en profiter pour vous rappeler que cette question, si je ne m'abuse, a été abordée d'une façon presque immédiate et le travail s'est poursuivi au fil des années et la délégation de la France qui aujourd'hui demande le report de l'examen des débris spatiaux, n'a pas utilisé la même argumentation pour les sources d'énergie nucléaire, alors que ces deux questions étaient travaillées et étudiées de la même façon. Cela fait six ans que nous avons commencé le débat sur les débris. Cette question a été abordée depuis plusieurs années au Sous-Comité scientifique et technique. Combien de temps, est-ce que nous aurons besoin de dix ou quinze ans pour entamer cette question ? Je ne serai plus là, c'est peut-être nos petits-enfants qui vont aborder cette question lorsque certains débris auront déjà atterri sur la tête de nos concitoyens. Soyons sérieux. Cinq ans se sont écoulés déjà.

Par ailleurs, cette question a été abordée dans le cadre d'une conférence internationale. Je pense que nous sommes tout à fait prêts à en parler maintenant. Je sais que chaque pays a le droit souverain d'avoir sa propre position, qu'il y a différents éléments qui entrent en ligne de compte,

ça je l'admets, mais je voudrais dire très clairement que je pense que le Sous-Comité est tout à fait prêt à entamer l'examen de cette question.

Troisièmement, j'aurais espéré qu'une proposition émanant du GRULAC soit retirée officiellement au nom du GRULAC. Certains des pays n'ont pas participé à ce processus de retrait. Nous avons apporté notre soutien à nos collègues et nous avons des liens particuliers avec le pays qui est intervenu et il aurait été utile qu'on soit informés du retrait. Pour nous, nous ne considérons pas que cette proposition a été retirée. Nous pensons que cette question devra figurer à notre ordre du jour. En fait, toutes les propositions, c'est cela en fait l'essence de la démocratie qui prévaut ici et que nous voulons préserver, donc c'est une procédure qui a été appliquée et qui fait de notre Comité un des comités les plus efficaces de l'Organisation. Cela suscite un certain nombre de controverses mais cela est tout à fait normal. Je ne dis pas que si le Chili fait une proposition dans la salle, tout le monde sera enthousiaste, non. Nous sommes tout à fait prêts à entendre des critiques constructives pour pouvoir améliorer notre proposition.

Mais revenir à une proposition qui a été présentée en 2002 et maintenant en 2005 on la retire, cela ne laisse pas beaucoup de temps entre sa présentation formelle et son retrait. Pour d'autres questions, il a fallu dix ans pour faire avancer les choses. Je me souviens que dans les années 1980, nous avions un tout petit document qui a été présenté par le Brésil et au fil des années, ce document a été reformulé, proposition qui a bénéficié du soutien de la France et ensuite a été présenté par l'Autriche. Je pense que la déléguée actuelle de l'Autriche n'était pas encore née, c'était un de ses prédécesseurs qui s'était chargé de ce travail. Vu l'efficacité du Ministère des affaires étrangères de l'Autriche, ils ont obtenu cette communication, cette information de ses prédécesseurs. Nous avons discuté pendant de longues heures à New York, je m'en souviens bien, et à l'époque, le Sous-Comité siégeait entre Genève et New York. Le Secrétariat de New York était très sage. Nous avons bénéficié de la compétence de l'Ambassadeur [??] qui était le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche et qui était membre du COPUOS et qui ensuite a été remplacé par Monsieur Peter [??], et au bout de dix ans, nous avons pu approuver ce document, mais si nous avions abandonné ce document au bout de trois ans, à l'époque, il n'y aurait jamais eu d'accord, nous n'aurions jamais pu adopter ce document. Là il s'agissait d'un document international et à l'époque la situation était beaucoup plus délicate, c'était la guerre froide et le Chili s'était associé à la position

générale du GRULAC, c'est-à-dire préserver ou maintenir la question de la télédétection à l'ordre du jour.

La seule question est de savoir qu'allons-nous faire des sources d'énergie nucléaire. Je ne pense pas que la proposition de la France soit plausible, c'est-à-dire reporter l'examen des débris étant donné que cette question des débris nous occupe depuis 1999. Je pense que le moment est bien prêt, nous sommes tout à fait prêts à élaborer des normes dans ce domaine. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie et je vais maintenant donner la parole au représentant de la Thaïlande.

M. N. CHITASOMBAT (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de ma délégation, nous appuyons entièrement la proposition présentée par l'Ukraine, certaines des idées mentionnées par le Chili, par la Colombie, par la République tchèque ainsi que par le représentant de la Grèce, ainsi que les propositions de la Chine et du Japon. Je pense que le moment est venu de convoquer une conférence internationale sur le droit de l'espace. Ce n'est pas une question séparée de ce que nous étudions actuellement. L'Ambassadeur de la Colombie a parlé de la Convention sur le droit de la mer. La Convention sur le droit de la mer de 1973 a été convoquée à New York et ensuite les négociations ont été poursuivies à Caracas au Venezuela, c'était une bonne convention. En tout cas, nous avons réussi à avoir une base juridique pour déterminer le droit de la mer, pour réglementer le droit de la mer, et nous pensons que le moment est venu de convoquer une conférence internationale sur le droit de l'espace.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie et je donne la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales qui voudra peut-être répondre aux différentes questions posées par le Chili.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La première fois que la question des sources d'énergie nucléaire est apparue à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique c'était en 1979. En 1980, cette question a été abordée pour la première fois au sein du Sous-Comité juridique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Directeur du Bureau des affaires spatiales pour cette précision. Je vais maintenant donner la parole au représentant du Japon. Vous avez la parole.

M. S. MORIMOTO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi de redemander la parole. Je voulais simplement faire encore une autre observation et ce en fait sur deux questions.

Premièrement, ma délégation se félicite très sincèrement des explications qui ont été données par Monsieur le représentant du Brésil. Ma délégation a pris note de la décision prise par le Brésil et nous le comprenons, c'est-à-dire que le Brésil a dit qu'il n'insistait pas sur sa proposition. Mon pays, Monsieur le Président, souhaite dire pour l'instant ce qui suit. Nous sommes prêts pour parler de cette question, ici au sein du Sous-Comité ou ailleurs, d'ailleurs, dans le cadre de séminaires, ateliers, etc., ayant à l'esprit les avis qui ont été exprimés par les pays d'Amérique latine.

Deuxièmement, en ce qui concerne une convention globale sur le droit spatial, ma délégation est maintenant d'accord pour poursuivre les discussions dans le cadre de la question 4 de l'ordre du jour intitulée « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », avec la condition suivante et afin qu'on le sache, que le Japon n'est toujours pas convaincu de la nécessité d'une telle convention comme cela a été dit par le délégué des États-Unis. Dans ce contexte, nous ne nous opposons pas à la proposition cependant, pour donner un autre statut au document que nous discutons pour que le document devienne un WP, un document de travail.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur pour votre déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

Mme A. KAPELLAS (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation brésilienne qui nous a donné des explications sur la proposition au sujet de la télédétection et je le remercie de l'approche constructive en ce qui concerne notre proposition.

Pour ce qui est des débris, le Sous-Comité pourrait examiner cette question à notre avis. Mais comme l'ont dit d'autres, le Sous-Comité scientifique et technique vient de commencer un travail sur la base d'un nouveau plan de travail pour élaborer des directives pour réduire les débris de l'espace. L'examen de la question des débris par le Sous-Comité juridique devrait être repoussée à plus tard. Il faut donner la possibilité avant cela, au

Sous-Comité scientifique et technique de faire son travail.

Nous ne nous opposons pas au questionnaire proposé par l'Ukraine et d'autres délégations. Ce document peut devenir un document avec la cote WP, document de travail, sachant, comme l'a dit le représentant du Japon et comme l'a dit la délégation américaine, sachant que pour l'instant nous ne voyons pas l'utilité d'une convention globale sur l'espace. Nous avons déjà un cadre assez ferme pour le droit de l'espace dans les quatre conventions sur l'espace qui sont en vigueur et nos efforts devraient viser à ce que l'on fasse adhérer davantage de pays à ces instruments pour que leur application soit plus effective. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Colombie.

M. C. AREVALO YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation elle aussi tient à faire quelques observations supplémentaires sur deux ou trois questions qui ont été abordées.

Je commencerai tout d'abord par remercier le représentant de la Thaïlande. J'ai vu avec plaisir que ce pays connaît beaucoup de juristes qui ont travaillé au sein des commissions de la mer et je me félicite de ses observations tout à fait positives.

Monsieur le Président, je pense que le fait de pouvoir travailler sur un document de travail est quelque chose de positif et je remercie l'appui du Japon, du Canada et des États-Unis. Je pense que nous pouvons travailler sur ce document, c'est déjà un progrès. Nous l'avons toujours dit, cela ne préjuge nullement des résultats auxquels on parviendra. Ce qui est important c'est de faire ce pas justement, d'avoir ce débat et c'est là quelque chose de positif.

Deuxièmement, je tiens à m'associer à ce qui a été dit par l'Ambassadeur du Chili, c'est-à-dire que c'est une question très importante en effet, et les explications du Brésil sur le rationnel, les raisons notamment, nous donnent des motifs supplémentaires pour appuyer ce fait qu'il faut garder cette question. On peut être auteur d'une question, mais ce qui est important c'est de ne pas perdre cette idée. Il y a eu un symposium excellent à ce sujet. Je me souviens notamment de la contribution qui a été faite par Madame Hoffman de l'Institut Max Plank. C'était une contribution extrêmement intéressante. Elle a décrit quelles étaient les grandes différences dans le domaine de

la télédétection à l'époque et par rapport à la situation actuelle, et nous avons entendu des arguments extrêmement intéressants qu'on pourrait faire revivre. Pendant ce symposium, il y a eu d'autres contributions importantes et intéressantes, notamment ce qui a été dit par la République tchèque qui s'est demandée comment on pouvait assurer le suivi à cette question.

Monsieur le Président, le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes appuie l'idée que l'on maintienne cette question. Je ne veux pas me faire le porte-parole du GRULAC, c'est l'Ambassadeur de la Bolivie, mais je connais cette question et je sais que ce groupe appuiera cette idée. La question est toujours d'actualité pour nous, comme c'est le cas pour le Chili, comme l'a dit l'Ambassadeur Monsieur Gonzalez.

Voilà quelles sont les observations que nous voulions faire. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur de la Colombie. Je donne maintenant la parole à Monsieur le représentant du Brésil.

M. C. E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite faire une observation sur la proposition qui a été portée à l'attention de ce Sous-Comité. Je serai bref. Je tiens à associer ma délégation aux observations qui ont été faites sur cette question par l'Ambassadeur de la Colombie et par l'Ambassadeur du Chili.

Ma délégation tient aussi à exprimer sa sympathie pour les observations qui ont été faites par Monsieur l'Ambassadeur du Japon sur la possibilité de continuer à discuter de cette question au sujet de la télédétection dans le cadre de ce Sous-Comité ou dans le cadre d'autres forums internationaux régionaux.

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur du Chili a fait une observation qui, à notre avis, est extrêmement importante. C'est vrai qu'une proposition pourrait consister à mentionner cela dans le rapport et il y a d'ailleurs à la page 20 en anglais du rapport de l'année dernière, il y a eu une proposition qui avait été faite officiellement et appuyée d'ailleurs par l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur, la Grèce, le Mexique, le Pérou. Plus bas, on dit que cette proposition n'avait pas été appuyée au sein du Sous-Comité. On n'est donc pas parvenu à un accord. Plus loin, à la page 22 et 23, on mentionne les questions possibles qui pourraient faire partie de

l'ordre du jour et là on mentionne une proposition faite par le Brésil. Il s'agit d'analyser les pratiques en cours dans le domaine de la télédétection et ce dans le cadre des Principes de 1986. Et lorsque j'évoque la proposition du Brésil, il s'agit de cela, c'est à ça exactement que je me réfère. Une observation a été faite par l'Ambassadeur du Chili. Je voulais apporter cette précision et je voulais vous rappeler comment nous avons fait cette proposition. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur pour votre intervention. Je n'ai plus d'orateur qui souhaite prendre la parole. Manifestement, il y a un petit problème technique, on n'entend pas quelque chose. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Monsieur le représentant du Chili, Monsieur Gonzalez.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. J'appuie la première moitié de l'intervention faite par le Brésil. Pour la deuxième partie, je ne peux pas le dire parce que je n'ai plus entendu son intervention, j'avais un problème technique avec mon écouteur, alors je n'ai pas entendu ce qu'il a dit dans la deuxième partie de son intervention. J'ai changé mon écouteur mais je n'entendais plus rien. J'aimerais adhérer à ce qui a été dit par l'Ambassadeur de la Colombie et je pense que nous sommes d'accord au sujet de cette question de la proposition faite par l'Ukraine. Moi aussi, je connais le rapport et je sais ce qui a été dit à ce sujet, pour le Chili, la question est toujours sur la table, mais je regrette parce que je n'ai pas entendu la deuxième proposition du Brésil, j'ai eu affaire à un problème technique qui m'a empêché de l'entendre complètement. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je pense que le représentant du Brésil va répéter maintenant la deuxième partie de son intervention pour que vous puissiez bien le comprendre. Monsieur le représentant du Brésil, vous avez donc la parole.

M. C. E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme je l'ai dit, il y a quelques instants, je faisais référence à une observation qui a été faite par l'Ambassadeur du Chili. Il s'est agi d'une question de procédure. Je voulais aborder cette question en plénière et j'ai appelé l'attention des délégués sur le rapport qui a été préparé après la réunion de l'année dernière du Sous-Comité juridique. Je faisais référence notamment à un paragraphe, le paragraphe 122 dans

lequel on mentionne une proposition et je vais vous en donner lecture en anglais : « Examen de la possibilité d'une convention internationale sur la télédétection proposée par l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur, la Grèce, le Mexique et le Pérou ». Plus loin dans le rapport, on dit que la proposition n'avait pas pu être appuyée, il n'y a pas eu de consensus au sein du Sous-Comité à ce sujet. Plus loin, paragraphe 134, on fait une référence aux propositions qui ont été faites par des délégations pour des questions qui pouvaient être soumises à l'examen de ce Sous-Comité juridique. Là il s'agit seulement du Brésil. On dit « Analyse des pratiques actuellement en vigueur dans le domaine de la télédétection, dans le cadre de la télédétection de la Terre à partir de l'espace et proposée par le Brésil ». Donc je comprends fort bien ce qui a été dit par l'Ambassadeur du Chili. Lorsqu'on évoque la proposition du Brésil, c'est de cette proposition-là qu'il s'agit, c'est celle que j'ai citée.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que vous avez pu, Monsieur l'Ambassadeur du Chili, comprendre ce qui vient d'être dit par le représentant du Brésil ? Vous avez la parole Monsieur l'Ambassadeur du Chili.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Il y a eu un progrès, en effet, manifeste, parce que j'ai entendu 75% de ce qu'il a dit, mais il y avait des problèmes techniques, ce n'est pas la faute du Brésil. J'espère que ce problème pourra être résolu, ce problème technique, parce que nous suivons avec une grande attention toutes les interventions de toutes les délégations et grâce à ces interventions, nous pouvons arriver à l'accord nécessaire.

Pour ce qui est maintenant de la télédétection, certains pays même qui ne sont pas encore dans la salle, pourraient appuyer la proposition du Brésil et ces pays, en fait, ont été informés officiellement sur la procédure à suivre maintenant. Mais enfin, je fais une petite proposition simplement. Bien sûr que je ne saurais m'ingérer dans les compétences du Brésil, chaque État a le droit de présenter ce qu'il souhaite et de le faire dans la forme qu'il le souhaite. Il s'agit de tenir compte du fait qu'un nombre important de pays l'ont appuyé. Pour l'instant nous ne disposons pas des informations complètes, c'est tout. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur

l'Ambassadeur du Chili. Je donne maintenant la parole à Monsieur le représentant de la Thaïlande.

M. N. CHITASOMBAT (Thaïlande) *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme l'a dit l'Ambassadeur du Chili, le Chili est un pays en développement et la Thaïlande aussi est un pays en développement et nous n'avons pas accès à la technologie de la télédétection. Le 26 décembre, au petit matin, nous avons souffert du tsunami et aucun pays ne nous a informés ou nous a envoyé des e-mails tout simplement. C'était dimanche matin très très tôt dans la matinée. C'est pourquoi j'ai essayé d'attirer votre attention sur cela. Je pense qu'il serait possible de codifier cela et d'avoir cela dans un instrument. On pourrait avoir une espèce de solution enveloppe comme on l'a fait pour le droit de la mer.

Le Professeur Kopal, il y a quelques jours, m'a parlé et il a dit peut-être qu'il faudra dix ans pour arriver à l'objectif, au moins au bout de dix ans on y arrivera. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie Monsieur le représentant de la Thaïlande. Je pense qu'il y a des interférences techniques et nous ne sommes pas en mesure de savoir quelle est l'origine de ces interférences techniques, on procèdera aux vérifications nécessaires pendant le déjeuner. J'espère qu'on résoudra le problème à ce moment-là. Je voudrais maintenant savoir s'il y a des délégations qui souhaitent prendre la parole sur la question 10 de l'ordre du jour. Non. C'est pourquoi nous allons continuer et conclure l'examen de la question 10 de l'ordre du jour, « Propositions au

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique », cet après-midi.

Mesdames, Messieurs les délégués, je vais bientôt lever la réunion du Sous-Comité afin que le groupe de travail sur l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux puisse tenir sa septième réunion. Avant que de lever la séance, je tiens à vous informer de ce que nous allons faire cet après-midi. Nous allons nous retrouver ici à 15 heures précises et nous continuerons et terminerons l'examen de la question 10 de l'ordre du jour, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ». S'il nous reste du temps, nous commencerons par adopter la première partie du projet de rapport du Sous-Comité juridique. C'est ce que nous ferons cet après-midi. Le projet de rapport sera distribué dans les six langues ce matin sous la cote A/AC.105/C.2/L.257.

Je voudrais maintenant savoir si vous avez des observations à faire sur notre programme de travail tel que je viens de vous le brosser. Il n'y a pas d'observations. *Il en est ainsi décidé.* Je vais inviter maintenant le Professeur Vladimir Kopal de la République tchèque à présider la septième réunion du groupe de travail sur l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux. Notre séance est levée, nous la reprendrons à 15 heures cet après-midi.

La séance est levée à 12 h 08.